

Monsieur LABORIE André  
N° 2 rue de la forge  
31650 Saint Orens.  
« Courrier transfert »  
Tél : 06-50-51-75-39  
Mail : [laboriandr@yahoo.fr](mailto:laboriandr@yahoo.fr)

Le 12 janvier 2020

- <http://www.lamafiajudiciaire.org>

**PS :** « Suite à la violation de notre domicile par voie de fait, de notre propriété, en date du 27 mars 2008 » **Et dans l'attente de l'expulsion des occupants, le transfert du courrier est effectué. Soit le domicile a été violé le 27 mars 2008 par Monsieur TEULE Laurent, toujours occupé sans droit ni titre par Monsieur REVENU et Madame HACOUT) ».**

M, M. le Président  
Service du Bureau d'aide juridictionnelle  
T.G.I de Toulouse  
2 allées Jules Guesdes  
31000 TOULOUSE

## Recours ordonnance du 13 décembre 2020

N° BAJ : 2019/028578

**Objet :** Recours ordonnance de rejet du 13 décembre 2019. « Ci jointe »

- *Demande d'aide juridictionnelle Totale. « Pour saisine du Tribunal Correctionnel ».*
- *Avec nomination d'un avocat à ce titre et d'un huissier de justice.*

Monsieur, Madame le Président

Par la présente je forme un recours contre votre ordonnance du 13 décembre 2019 portée à ma connaissance par pli recommandé du 6 janvier 2020.

- *Me refusant l'aide juridictionnelle totale dans le dossier suivant :*

**A l'encontre de :**

COURRIER - ARRIVEE

13 JAN. 2020

SAUJ - TJ TOULOUSE

Monsieur LABORIE André  
N° 2 rue de la forge  
31650 Saint Orens.  
« Courrier transfert »  
Tél : 06-50-51-75-39  
Mail : [laboriandr@yahoo.fr](mailto:laboriandr@yahoo.fr)

Le 12 janvier 2020

- <http://www.lamafiajudiciaire.org>

**PS :** « Suite à la violation de notre domicile par voie de fait, de notre propriété, en date du 27 mars 2008 » **Et dans l'attente de l'expulsion des occupants, le transfert du courrier est effectué. Soit le domicile a été violé le 27 mars 2008 par Monsieur TEULE Laurent, toujours occupé sans droit ni titre par Monsieur REVENU et Madame HACOUT) ».**

M, M. le Président  
Service du Bureau d'aide juridictionnelle  
T.G.I de Toulouse  
2 allées Jules Guesdes  
31000 TOULOUSE

## **Recours ordonnance du 13 décembre 2020**

**N° BAJ : 2019/028578**

**Objet :** Recours ordonnance de rejet du 13 décembre 2019. « Ci jointe »

- *Demande d'aide juridictionnelle Totale. « Pour saisine du Tribunal Correctionnel ».*
- *Avec nomination d'un avocat à ce titre et d'un huissier de justice.*

Monsieur, Madame le Président

Par la présente je forme un recours contre votre ordonnance du 13 décembre 2019 portée à ma connaissance par plie recommandée du 6 janvier 2020.

- *Me refusant l'aide juridictionnelle totale dans le dossier suivant :*

**A l'encontre de :**

- La SCP d'avocats Regis MERCIE ; Elisabeth FRANCES ; Marc JUSTICE-ESPENAN, dont le siège est au 29 rue de Metz, 31 TOULOUSE. « *France* ». Pris en la personne de son représentant légal. **Siret (siège) 34080881500013**
- La SCP d'avocats DUSAN - BOURRASSET – CERRI, dont le siège est au 12 Rue Malbec, 31000 Toulouse. « *France* ». Pris en la personne de son représentant légal. **Siret (siège) 78411824200022**

A à se trouver à comparaître ***le 13 janvier 2020 à 14 heures en salle 5 de l'audience Collégiale Eco-FI*** du Tribunal Correctionnel de TOULOUSE, siégeant en ladite ville, au Palais de Justice, place du salin 31000 TOULOUSE.

- **Et pour de graves faits portés à votre connaissance dont je suis une des victimes.**

**Cette ordonnance du 13 décembre 2019 me cause griefs :**

A la saisine de la justice au vu de l'absence de mes moyens financiers et comme j'ai pu vous le prouver par les pièces produites.

Je vous rappelle que le moyen pris pour me refuser l'aide juridictionnelle est inexact car j'ai bien déclaré que j'étais propriétaire de l'immeuble « *Villa située au N° 2 rue de la forge 31650 St Orens* »

- ***Le titre de propriété vous a été fourni.***

Reconnu par le Premier Président de la Cour d'appel de Toulouse en son ordonnance que vous reconnaissez en vos écritures « *rendue le 25 novembre 2019 CA 2019/630* ».

- **Je vous rappelle que le contentieux devant le tribunal correctionnel est porté sur ma Villa.**

Dont je me suis retrouvé une des victimes et pour les moyens de droit et de faits portés à votre connaissance dans l'acte introductif d'instance.

**Sur ma bonne foi :**

Je propose et je m'engage à ce que les frais de procédure ainsi que les honoraires de l'avocat au titre de l'aide juridictionnelle totale.

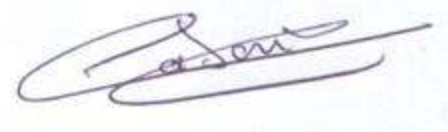
- Soient remboursés par mes soins sur les sommes obtenues en réparation de tous les préjudices subis et causés par les personnes poursuivies.

***A ce jour la raison commande de réformer l'ordonnance N° 2019 / 028578 rendue en date du 13 décembre 2019. « Par erreur »***

Faire droit à l'aide juridictionnelle totale avec la nomination d'un avocat comme demandé dans ma saisine principale ainsi qu'un huissier de justice pour signifier les actes.

Dans cette attente, je vous prie de croire Monsieur, Madame le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Monsieur LABORIE André

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'André Laborie', written over a light blue background.

**Les pièces déjà en votre possession :**

- Demande d'aide juridictionnelle CERFA remplie.
- Carte d'identité.
- Imposition fiscale 2019.
- Titre de propriété.
- Pension de retraite.
- Recours sur pension de retraite.

**Acte introductif d'instance en votre possession :**

**I** / Citation par voie d'action pour l'audience du 13 janvier 2020.

**II** / Ordonnance du 13 décembre 2019 refusant ma demande d'AJ